

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département du Bas-Rhin  
**Commune d'ODRATZHEIM**  
**Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 octobre 2020**  
**Convocation du 16 octobre 2020**

<b>Conseillers</b>		<b>Sous la Présidence de M. François JEHL</b>
Élus :	<b>11</b>	
En exercice :	<b>11</b>	
Présents :	<b>10</b>	
<b>Membres Présents :</b>	<b>Madame Pia PAIVA, Adjointe au Maire,</b> <b>Monsieur Sten GUILLAUME, Adjoint au Maire.</b>	
	<b>Mmes Stéphanie BOETSCH, Christine SCHALL et Marcelle WENDLING, Conseillères Municipales</b> <b>MM. Clément HECKMANN, Thierry KUHN, Arnaud PONEL et Raymond SCHUHMACHER, Conseillers Municipaux</b>	
<b>Membres Absents</b>	<b>M. SCHAHL Philippe</b>	

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 septembre 2020,
1. Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble (loi ALUR),
  2. Voirie rue de la Chapelle : signature de convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage et de financement avec la Communauté de communes Mossig Vignoble,
  3. Tarifs des insertions publicitaires dans le Bulletin Communal,
  4. Programme de voirie 2021-2026,
- Divers et Informations,

Monsieur Le Maire François JEHL ouvre la séance à 20 heures et salue l'ensemble des Conseillers présents. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel PATY, Professeur d'Histoire-Géographie, qui a été victime d'un acte d'une barbarie inqualifiable en date du 16 octobre 2020 pour avoir défendu la « liberté d'expression » tout en invitant à la tolérance.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 septembre 2020 :**

Le Procès-Verbal de la séance du 10 septembre 2020 a été adressé aux Membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées,

**37-20. Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble - (loi ALUR) :**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les Communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de Documents d'Urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Pour les EPCI dont les Communes membres se sont opposées au transfert, le législateur a prévu, de nouveau, que le transfert interviendra automatiquement à compter du 1er janvier 2021 (*soit «au premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires »*), sauf nouvelle opposition.

Ainsi, les collectivités concernées peuvent s'opposer au transfert, selon le même mécanisme qu'en 2017 (opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population), les délibérations des Conseils Municipaux prises en ce sens devront être rendues exécutoires entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020.

**Vu** l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016, portant création de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble,

**Vu** la Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Odratzheim approuvé le 16 janvier 2020,

**Considérant** que la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble est issue d'une fusion après la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de Documents d'Urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale,

**Considérant** que les Communes de la Communauté de Communes s'étaient opposées au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme au 27 mars 2017,

**Considérant** l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'Urbanisme sur son Territoire,

**Entendu les explications de Monsieur Le Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**

- **S'oppose au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de Documents d'Urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à la Communauté de de communes de la Mossig et du Vignoble,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'en informer le Président de la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble**

### **38-20. Voirie rue de la Chapelle : Signature de la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage et de Financement avec la Communauté de communes de Mossig et du Vignoble:**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de voirie Rue de la Chapelle sont inscrits au programme voirie 2020 de la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

En matière de voirie communale, la Communauté de communes est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie communale existante.

A ce titre, la Communauté de communes a décidé de réaliser les travaux de voirie Rue de la Chapelle à ODRATZHEIM.

Ce projet comprend également des travaux d'éclairage public et de signalisation qui ne sont pas de compétence intercommunale et demeurent ainsi de compétence communale.

Afin que la Commune d'Odratzheim puisse également bénéficier du Fonds de Solidarité Communale mis en place par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, elle souhaite confier la réalisation de l'opération dans son ensemble à la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

C'est ainsi et conformément à l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage, la Communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

La Communauté de communes assurera le préfinancement des dépenses de l'opération. La Commune d'Odratzheim remboursera à la communauté de communes les dépenses qui lui incombent sur la base des décomptes fournis par cette dernière.

La Commune d'Odratzheim s'engage à rembourser la Communauté de Communes les montants dus dans le délai de trois semaines suivant la réception des documents justificatifs.

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article L 2422-12 relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage,

**Vu** la délibération n° 159/2017 du 26 Septembre 2017 valant définition de l'intérêt communautaire et notamment au titre de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie »,

**Vu** la délibération n°12-20 du 24 mars 2020 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire dans les termes précités,

**Appelé** à se prononcer sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'ODRATZHEIM et la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des Membres présents,**

- **Décide de confier à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération concernant les travaux de voirie Rue de la Chapelle à ODRATZHEIM,**
- **Adopte l'enveloppe financière prévisionnelle qui se détaille comme suit :**

DEPENSES		MONTANT HT	RECETTES		MONTANT
Travaux de Voirie		77 920,00 €	Fonds de Solidarité Communale au taux modulé de 34% du H.T.		38 052,80 €
Génie civil réseaux secs		34 000,00 €			
			Solde		73 867,20 €
			Fonds de concours de la commune : 30 % du solde		22 160,16 €
			Montant à charge de la communauté de communes		51 707,04 €
<b>TOTAL</b>		<b>111 920,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>111 920,00 €</b>
<b>OPERATION SOUS MANDAT</b>					
Commune d'Odratzheim					
Eclairage public - candélabres		30 000,00 €	Département : Fonds de Solidarité Communale au taux modulé de 34 % du HT		10 200,00 €
			Solde à charge de la Commune d'Odratzheim		19 800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>30 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>30 000,00 €</b>

- Adopte les termes de la Convention selon projet joint à la note de synthèse,
- Entend que La Commune d'ODRATZHEIM versera à la Communauté de communes de la Mossig et di Vignoble un Acompte de 50 % du solde à charge de l'opération sous mandat, au démarrage des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de désignation de Maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Commune d'Odratzheim et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.

### **39-20. Tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin communal :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du Bulletin d'Informations Communales pour l'année 2020, il convient de fixer les tarifs des annonces et insertions publicitaires.

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- Décide de ne pas modifier les tarifs des annonces et insertions publicitaires en les maintenant au niveau de ceux pratiqués pour l'édition 2019 comme suit :

Taille de l'annonce ou de l'insertion	Tarifs
¼ de page	90,00 Euros
½ de page	130,00 Euros
1 page entière	250,00 Euros

- Charge le Maire de faire appel aux annonceurs et l'autorise à émettre les titres correspondants.

## **40-20. Programme de voirie 2021-2026 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes souhaite élaborer le programme de Voirie pour les cinq années à venir, à savoir 2021-2026. A cette fin, elle interroge les différentes Communes en vue de connaître leurs intentions en matière de réfection de voirie.

**Entendu** les explications de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,**

- **Propose la réfection des rues suivantes à intervenir selon un calendrier à convenir avec la Communauté de communes sur la période 2021 – 2026 et dans l'ordre de priorité suivant :**
  - Rue de l'Église en liaison avec d'éventuels travaux à prévoir avec le S.D.E.A.,
  - Rue du Coin dans le cadre du programme pluriannuel établi par la Commission Locale « Assainissement » de la Basse-Mossig,
  - Charge Monsieur Le Maire d'en faire part au Président de la Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

## **Divers et Informations :**

- **Le Permis de construire suivant a fait l'objet d'un refus tacite :**

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
06-06-2020	PC 067-354-20-R0002	M. Raymond SCHUHMACHER 1 A rue des Pierres	Garage-Véranda-Garde-corps

- **Les Déclarations Préalables de Travaux suivantes ont été acceptées :**

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
27-02-2020	DP-067-354-20-R0003	M. Stéphane SCHEYDER 26 rue des Vergers	Clôture
10-03-2020	DP-067-354-20-R0004	Mme Stéphanie GUESNEROT 12 rte de Kirchheim	Ravalement de façades
11-05-2020	DP-067-354-20-R0005	M. Pascal BARTHEL 13 rue de l'École	Ajout de 2 auvents sur façade
09-06-2020	DP-067-354-20-R0007	Mme Léa GIELFRICH 11 rue de l'Église	Changement porte entrée
09-06-2020	DP-067-354-20-R0008	M. Jean-Luc KOCHER 3 Rue Altgasse	Clôture
19-06-2020	DP-067-354-20-R0009	M. Francis LEROY 4 rue des Prés	Clôture
07-07-2020	DP-067-354-20-R0010	M. Julien DUBREUIL 6 rte de Kirchheim	Ajout de 2 fenêtres de toit
09-07-2020	DP-067-354-20-R0011	M. Christophe BINDER 20 rue des Vergers	Abri de jardin avec préau couvert
20-07-2020	DP-067-354-20-R0012	M. François GARRE 14 rue des Pierres	Ravalement de façades

- **Les Déclarations Préalables de Travaux suivantes ont été déposées :**

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
17-08-2020	DP-067-354-20-R0013	M. Francis DONNENWIRTH 5 rue de l'Église	Création pergola sur terrasse existante
20-10-2020	DP-067-354-20-R0014	M. Jean Claude GRISNAUX 18 rue de la Wacht	Mise en place de volets roulants solaires


- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage du **droit de préemption** sur les biens suivants :

Date	Biens	Situation
17-08-2020	Maison et terrain WENDLING	6a rue des Pierres
25-08-2020	Terrain Laure JOLY	rue du Coin
25-08-2020	Terrain Laure JOLY	rue du Coin
31-08-2020	Maison et terrain Jean FINCK et consorts	impasse des Chèvres
08-10-2020	Maison et terrain Sylvia REDEAU	1 rue de l'Usine
16-10-2020	Maison et terrain CABASSUT	10 rue de l'Église

- Dans le cadre du **Plan Climat** il convient de désigner au minimum un référent de la commune, Monsieur le Maire propose Madame l'Adjointe Pia PAIVA et Monsieur l'adjoint Sten GUILLAUME.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du dossier dans le cadre de la **zone d'activités**. Les propositions pour les achats des parcelles devraient pouvoir être transmises prochainement aux propriétaires privés concernés par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace. In indique également que selon les informations obtenues, les candidatures d'entreprises désireuses de s'installer dans la zone sont encourageantes,
- Monsieur le Maire explique que le Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Scharrach sous l'impulsion de la commune de Scharrachbergheim, souhaite mettre en place un **Conseil Intercommunal des Enfants** regroupant les enfants volontaires des différentes communes fréquentant l'école intercommunale. Un groupe de travail sera constitué pour la mise en place de ce projet. Sur demande de Monsieur le Maire, Monsieur PONEL Arnaud se porte volontaire pour participer à la réflexion.
- Au terme d'un débat au cours duquel chaque Conseiller municipal a pu s'exprimer, il a été décidé, d'un commun accord, **d'annuler la Fête de Noël des Aînés** en raison de l'évolution dangereuse situation sanitaire et dans un souci de ne pas faire prendre de risques aux Aînés de la Commune. il est demandé à Monsieur Le Maire d'informer les Aînés concernés tout en leur indiquant qu'il leur sera proposé de se retrouver pour un moment festif autour d'un repas dès que la situation sanitaire le permettra.
- En raison de la crise sanitaire, les Manifestations il a été décidé d'annuler l'ensemble des manifestations prévues pour la fin de l'année 2020, à savoir :
  - **La Commémoration de l'Armistice de la Guerre de 1914 – 1918 prévue le dimanche 8 novembre 2020,**
  - **Le Marché de Noël Artisanal organisé par le Club Détente prévu les 21 et 22 novembre 2020,**
  - **Le Concert de l'Avent en l'Eglise Sainte Marguerite avec la participation de la Batterie Fanfare de la Saint Joseph de Marlenheim, prévu le dimanche 6 décembre 2020,**
  - **La Rencontre autour du Sapin organisé par la Commune et les Associations locales prévue le dimanche 20 décembre 2020.**
- De la même manière, toutes les **locations du Centre Culturel** sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Un arrêté du Maire en précisera les modalités.
- Les **décorations de Noël** seront mises en place **le samedi 28 novembre 2020 à partir de 9 heures**. Une information à venir en précisera les modalités.

- Monsieur Sten GUILLAUME propose une réunion à la **commission Communication** le jeudi 19 novembre à 18 heures 30' en Mairie en vue de l'élaboration du Bulletin Communal annuel.
- **La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée comme suit :**
  - **Jeudi 3 décembre 2020 à 19 heures**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Maire lève la séance.

<p style="text-align: center;"><b>François JEHL</b></p> 	<p style="text-align: center;"><b>Pia PAIVA</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Sten GUILLAUME</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Stéphanie BOETSCH</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Clément HECKMANN</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Thierry KUHN</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Arnaud PONEL</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Philippe SCHAHL</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Christine SCHALL</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Raymond SCHUHMACHER</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Marcelle WENDLING</b></p>	